

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS INDUSTRIE

Avions A340

Verrouillage des inverseurs de poussée (ATA 78)

APPLICABILITE :

Avions AIRBUS INDUSTRIE A340 modèles -211, -212, -213, -311, -312, -313 n'ayant pas reçu l'application des modifications AIRBUS INDUSTRIE 45150 et 45486 et 46200 ou des Bulletins Service AIRBUS INDUSTRIE A340-78-4013 et A340-78-4015.

RAISONS :

Suite à la mise en service d'un système de verrouillage de la voie primaire des inverseurs de poussée, d'architecture améliorée consistant à faire interrompre le décollage si le message "REV.UNLOCK" apparaît sur ECAM, quelques cas de message "REV.UNLOCK" sur ECAM ont été rapportés en vol.

Dans tous les cas, les inverseurs de poussée étaient correctement maintenus verrouillés par la voie secondaire.

ACTIONS :

Afin de maintenir les inverseurs de poussée des moteurs CFM 56-5C correctement verrouillées, les mesures suivantes sont rendues impératives à la date d'entrée en vigueur de cette Consigne de

- Avant le 01 juillet 2000, modifier le système de verrouillage de la voie primaire des inverseurs de poussée suivant les instructions des Bulletins Service AIRBUS INDUSTRIE A340-78-4013 et A340-78-4015.

Nota : Le test opérationnel de la voie secondaire suivant le Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A340-78-4012 et exigé par la Consigne de Navigabilité 1999-265-117(B) reste applicable après avoir accompli la présente Consigne de Navigabilité.

.../...

Cette Révision 1 remplace la Consigne de Navigabilité 1998-355-095(B) du 09/09/1998.

REF : Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A340-78-4012
(ou toutes révision ultérieure approuvée)
Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A340-78-4013
(ou toutes révision ultérieure approuvée)
Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A340-78-4015
(ou toutes révision ultérieure approuvée).

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

CN Originale : 19 SEPTEMBRE 1998
Révision 1 : 10 JUILLET 1999